

## CCTP

# Travaux pour la mise en place du plein/vide sur 3 services



Stéphane VERK

27/09/2018

## SOMMAIRE

I – PRESENTATION GENERALE DU PROJET

II – DESCRIPTION GENERALE

III – PROGRAMMES TECHNIQUES

## I - PRESENTATION GENERALE DU PROJET

La présente consultation de travaux a pour objet « la mise en place de contrôle d'accès par badges et quelques travaux d'adaptation » pour le Centre Hospitalier de Béziers sur le Site Montimaran.

Tous les travaux bâtiment doivent être conformes à la réglementation en vigueur et suivant les règles de sécurité. Tous les travaux se situent aux « R+2 » du bâtiment du Centre Hospitalier de Béziers.

<u>LOT</u>	<u>DESIGNATION</u>
LOT 3	CLOISONS – FAUX PLAFONDS
LOT 4	PLOMBERIE
LOT 5	ELECTRICITE
LOT 6	MENUISERIE
LOT 8	PEINTURE

### LA VISITE DES LIEUX EST OBLIGATOIRE

**PRENDRE RENDEZ-VOUS AUPRES DE :  
STEPHANE VERK**

**☎ 04 67 35 70 14**

[stephane.verk@ch-beziers.fr](mailto:stephane.verk@ch-beziers.fr)

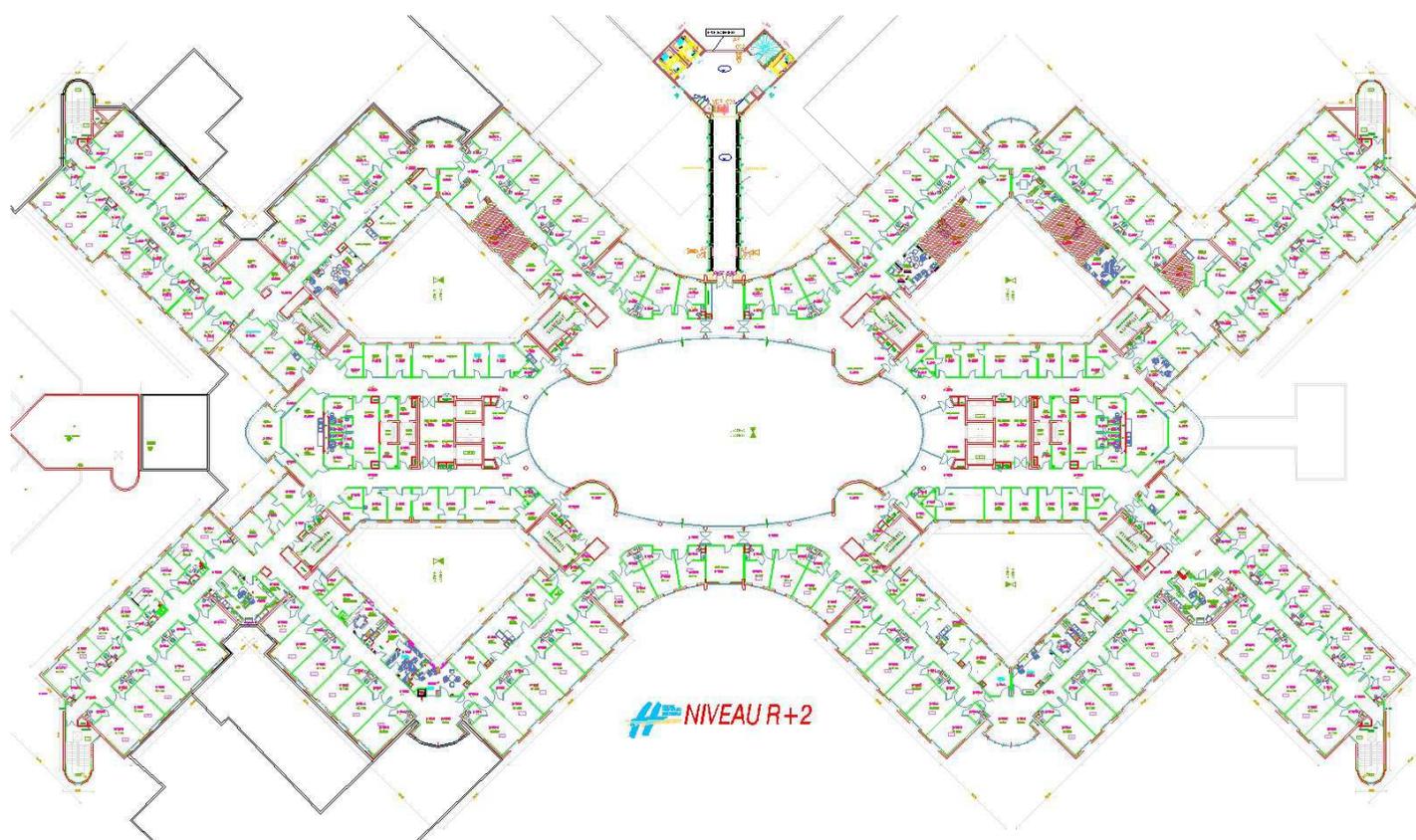
## II – DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

La zone de travaux se trouve dans les services de Chirurgie vasculaire et C.M.F. A – B, sur le site du Centre Hospitalier de Béziers.

### ➔ ETAT DES LIEUX

Les travaux devront se faire en co-activité, le centre hospitalier ne pouvant pas stopper l'activité.

L'accès à la zone de travaux pourra se faire par les montes charges depuis le niveau -2, accès par les services techniques



## **PLANNING PREVISIONNEL**

Date prévisionnelle du chantier :

Service Vasculaire : Semaine 45 : du 05.11.2018 au 09.11.2018

Service CMF : Semaine 47 : du 19.11.2018 au 23.11.2018

## **ATTESTATION DE VISITE SUR SITE :**

Je soussigné, ....., représentant la Sté .....,  
atteste m'être rendu ce ..... pour prendre connaissance des lieux afin de répondre à la  
consultation concernant **Travaux pour la mise en place du plein/vide dans 3 services 09.2018, sur le  
site de Montimaran**, afin de répondre à l'appel public à la concurrence.

Fait à Béziers, le  
Signature du Soumissionnaire

Signature du Centre Hospitalier de Béziers

Stéphane VERK  
Chargé d'affaire

# HYGIENE ET SECURITE

Les entreprises seront tenues de prendre à leur charge toutes les mesures de sécurité et d'hygiène nécessaires au respect des textes réglementaires.

## ☒ RESPECT D'HYGIENE

- Fermer l'espace occupé par le chantier
- Maintenir constamment le chantier et les circuits d'évacuation des gravats en état convenable de propreté.
- Eviter toutes les nuisances (bruits, poussières, etc....)

## ☒ RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE

- Sécurité Incendie :
- Pour tout point chaud, un permis de feu doit être retiré auprès du service Sécurité (niveau - 2) ainsi que pour toute intervention sur les organes de mise en sécurité et de protection.

## ☒ RESPECT DES CONSIGNES PARTICULIERES DU CHANTIER

- Toutes interventions sur les réseaux devront être d'un commun accord, programmées avec un responsable de la Direction des Services Techniques du Centre Hospitalier.
- L'amplitude horaire sera définie pour chaque opération ainsi que les accès, stationnement, etc....

### III – PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE

#### → ETENDUE DES PRESTATIONS

Les travaux seront réalisés sur des ouvrages existants. Toutes les précautions seront prises pour ne causer aucun dégât à ces ouvrages et aux ouvrages mitoyens en activité durant les travaux.

L'activité du Centre Hospitalier de Béziérs devra se poursuivre sans gêne pour ses utilisateurs. L'entrepreneur aura à charge de programmer avec la Direction des Services Techniques toutes interruptions et/ou coupures sur les réseaux (eau, électricité, fluides, etc....)

Une éventuelle incompatibilité due aux bruits, aux poussières, etc...., peut amener la Direction des Services Techniques à interrompre l'activité momentanée du chantier sans préjudice financier pour l'entreprise. Certaines opérations seront à réaliser le samedi.

#### → Seront prévus et chiffrés dans l'offre :

- **Toutes les mesures nécessaires à la sécurité collective, conformément aux recommandations de la commission de sécurité de la chambre syndicale nationale.**
- Toutes les prestations de montage et frais afférents aux matériaux et matériels, etc....
- Enlèvement des déchets et nettoyages par aspiration
- Protection des ouvrages existants pendant la durée des travaux
- L'entrepreneur devra procéder aux divers essais nécessaires permettant d'apprécier la bonne exécution de ses travaux, ainsi que les coûts BET, contrôles, etc....
- L'entreprise devra transmettre à la fin du chantier toutes les pièces afférentes au chantier, plans, calculs, mise à jour des schémas électriques, procès-verbaux au feu, avis techniques des produits, etc.... D.O.E., 2 supports papier + 1 support informatique (**Fichiers AUTOCAD 2011**).

Le fond de plan sera fourni par la Direction des Services Techniques.

- **Plans et notices :**
  - L'entreprise remettra préalablement à la réception :
    - les plans de récolement de l'installation
    - les notices techniques des appareils

#### → Obligations de l'entrepreneur :

Les travaux comprennent tous ceux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, au bon fonctionnement suivant les cahiers règlements, DTU, normes, sécurité incendie, etc.... y compris calculs, plans, croquis, essais, etc.... à la charge de chacun des lots.

Les travaux nécessaires pour la levée des réserves de réception, si nécessaire.

**Les contraintes d'accès au site, les contraintes horaires pour travaux bruyants, l'hygiène environnementale, les plages horaires pour l'approvisionnement des matériaux, confidentialité, etc.... doivent être respectés.**

→ **Connaissance du projet :**

Il est précisé aux entrepreneurs que pour tous renseignements concernant les dispositions prévues pour les autres corps d'état, qui peuvent interférer ou avoir des incidences pour leur propre lot, ils sont tenus de se référer aux devis descriptifs, plans ou toutes pièces de dossier du ou des lots correspondants.

Par le seul fait de soumissionner, chaque entrepreneur reconnaît avoir examiné avec soin toutes les pièces du dossier et avoir signalé aux Maîtres d'œuvre les imprécisions, omissions ou contradictions qu'il aurait pu relever et que toutes solutions y ont été apportées, ou qu'il a personnellement envisagé et pris à son compte toutes mesures propres à y remédier.

De ce fait, aucune omission ou insuffisance de précision, défaut de prévisions de la part de l'entrepreneur, faute de compléments d'études ou tous autres motifs ne sauraient être invoqués par lui, après remise des offres comme en cours d'exécution, pour le soustraire ou tenter de réduire l'importance de ses obligations.

De même, aucun entrepreneur ne pourrait non plus réclamer de supplément en s'appuyant sur ce que des désignations mentionnées sur les plans et devis pourraient présenter d'inexact, d'incomplet ou de contradictoire, ou sur des omissions évidentes qui pourraient se révéler, mais également non dénoncées avant la remise des offres.

Par ailleurs, il est fait rappel du prix global et forfaitaire des prestations à réaliser.

→ **Réserve:**

Si des réserves sont émises par l'entreprise sur le dossier de consultation, celles-ci devront être formulées par écrit sous forme d'une note annexée à son Acte d'Engagement, éventuellement chiffrées, en complément de son bordereau de prix.

Après la signature du marché, aucune réserve ne sera recevable de la part de l'entreprise.

**NOTA :** - Tous les travaux de rebouchage après passage de réseaux, y compris respect des règles C.F., réalisés par un lot, sont à la charge du lot concerné

→ **Obligations du Maître d'Ouvrage :**

Mise à disposition aux entreprises pendant la durée des travaux :

- 1 sanitaire à proximité
- L'eau EU / EV
- L'électricité

Description sommaire des ouvrages + plans D.S.T (en DWG sur demande).

### ⇒ CONSISTANCE DES TRAVAUX

- La responsabilité de l'entreprise pourra être recherchée en cas de dégradation ou de vol sur les installations existantes.
- Toute mesure devra être prise par l'entreprise pour la clôture du chantier.
- En procédant à leur étude de prix, les Entrepreneurs devront vérifier que les prescriptions du présent descriptif afin de contrôler si aucune erreur, omission ou manque de concordance entre les divers documents n'est pas de nature à compromettre la bonne exécution de leurs propres ouvrages, ou sont susceptibles d'entraîner des plus-values sur leurs travaux ou sur ceux d'autres corps d'état.
- Le CCTP fait une de description des prestations à fournir, mais une insuffisance d'indication ne saurait justifier que les entreprises exécutent de manière incomplète leurs travaux.
- Les quantités indiquées dans le présent CCTP ne sont qu'indicatives et doivent être vérifiées et justifiées par l'entreprise lors de l'élaboration de l'offre de prix. Toutes les modifications doivent être signalées sur le devis.
- L'entrepreneur devra tenir compte de toutes les sujétions de chantier telles que le coût des études.
- L'offre de l'entrepreneur est contractuellement réputée tenir compte de toutes les conditions particulières quelles qu'elles soient, qui pourront être rencontrées lors de l'exécution des travaux de la présente opération. Elle tiendra compte, en particulier, que le marché est conclu à prix global et forfaitaire pour l'ensemble des travaux à réaliser.
- Chaque entreprise doit évacuer ses propres déchets et gravois selon une charte de chantier vert visant à garantir le tri et la valorisation des déchets de chantier.  
Deux axes sont développés par cette charte de chantier vert:
  - la collecte sélective
  - le maintien d'un chantier propre
- Le stockage des déchets sur le chantier ne pourra pas dépasser une semaine, il est impératif que les délais d'enlèvement soient respectés et un contrôle lors des réunions de chantier hebdomadaire sera fait.
- L'entreprise devra assurer la planification des travaux et assurer la protection jusqu'à séchage.
- la sécurité du chantier sera assurée par la signalisation et la protection de celui-ci, selon la réglementation en vigueur.
- La signalisation sera adaptée afin d'assurer la sécurité des ouvriers, ainsi que des usagers. Elle devra suivre l'évolution des risques et de l'avancement des travaux.
- L'entrepreneur est tenu de se conformer à toutes dispositions légales et réglementaires en vigueur sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs du chantier. Il est responsable des accidents qui peuvent survenir à ses ouvriers, et aux tiers.
- L'entrepreneur procédera en premier lieu et avant tout début d'exécution des travaux au balisage de la zone de travaux.
- Les plans servant de base à la réalisation du chantier sont fournis en annexe du présent dossier.
- L'entreprise aura à sa charge l'étude et la réalisation de plans d'exécution

⇒ **DEGRADATIONS DOUVRAGES EXISTANTS.**

- ⇒ L'entrepreneur devra prendre toutes dispositions de précautions afin de protéger les espaces voisins. Toute reprise après dégradations sera à la charge de l'entrepreneur. Il devra également assurer le nettoyage hebdomadaire durant son intervention.
- ⇒ Si l'entreprise fautive refuse le règlement de la réparation, une retenue exceptionnelle pourra être faite sur la situation de paiement du mois.

- **AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX :**

La présentation du ou des matériels et matériaux :

- ⇒ Leur provenance.
- ⇒ Leurs fiches techniques.
- ⇒ les avis techniques.
- ⇒ Etc. ...

- **D.O.E. :**

L'entreprise devra avant la fin de chantier, c'est-à-dire avant signature du PV de réception de l'ouvrage, avoir transmis l'intégralité des D.O.E.

Les D.O.E. seront constitués :

- ⇒ Des fiches techniques de chaque produit.
- ⇒ Des avis techniques.
- ⇒ Leur provenance.
- ⇒ Les plans
- ⇒ Etc. ...

⇒ **TRAVAUX A REALISER :**

Rappel :

Les quantités données au présent CCTP le sont à titre indicatif, l'Entreprise engageant, à travers son offre de prix, de réaliser les travaux correspondant au CCTP.

- **LOCALISATION :**

✓ Chirurgie Vasculaire :

C.2.05 :

R.A.S.

C.2.05Bis :

R.A.S

✓ CMF A :

E.2.48 :

Réduire la cloison jusqu'à l'évier inox, compris dépose chassis vitré et rebouchage par pose de BA13.

Rebouchage au béton de la rainure au sol de l'ancienne cloison.

E.2.48Bis :

R.A.S

E.2.30 :

R.A.S

✓ CMF B :

C.2.50 :

R.A.S.

C.2.52 :

Réduire la cloison jusqu'à l'évier inox, compris dépose chassis vitré et rebouchage par pose de BA13.

Rebouchage au béton de la rainure au sol de l'ancienne cloison.

C.2.53 :

R.A.S.

- ➔ Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels que indiqué sur le plan. Et suivant les normes en vigueur.

⇒ **CONSISTANCE DES TRAVAUX :**

- Déposer et supprimer toutes les installations existantes non réutilisées, **enlèvement et suppression des bras morts.**
- Déplacement des éviers .
- Tous les matériaux et fournitures mis en œuvre seront d'une qualité garantie et absolument conformes aux dispositions réglementaires en vigueur.
- Les études et plans d'exécutions et les documents justificatifs.
- Toutes les matières consommables nécessaires à la mise en œuvre des fournitures à l'exception de l'eau et de l'électricité.
- Les modifications pour mise en conformité avec les conditions imposées par les normes et règlement en vigueur.
- Les réglages, essais et mise au point des installations.
- Les travaux nécessaires pour la levée des réserves de réception.
- Les percements et les calfeutrements avec des matériaux compatibles avec ceux des parois.
- Les grilles de soufflages ou de reprises
- L'ensemble des installations, équipements, matériel utilisé (clapet, registres, commandes, arrêt, asservissements, filtres accessibles et démontables, etc....) seront identiques aux installations existantes du Centre Hospitalier de Béziérs.
- Le réseau aéraulique de soufflage devra être en acier galvaniser et calorifugé et modifié suivant la nouvelle configuration des locaux.
- L'entreprise s'assurera que les branchements respectent les préconisations du fabricant.
- Les raccords entre les isolants inclus dans le jeu et ceux déjà appliqués sur la tuyauterie de chantier devront être rendus étanches au moyen du ruban adhésif également inclus dans le jeu.
- La réalisation des présents travaux devra s'intégrer aux installations existantes et exécuter la globalité des travaux nécessaires au bon fonctionnement de ces installations, y compris clapets, asservissements, etc...
- La ventilation de l'ensemble des locaux, sera modifiée et adaptée conformément à la réglementation en vigueur suivant la destination des locaux.

– **HYPOTHESES ET BASES DE CALCUL**

✓ **Données de base**

LIEU	BEZIERS (34)	
ZONE CLIMATIQUE	H 3	
TEMPERATURE EXTERIEURE ETE	TEMPERATURE SECHE	35°C BS
	TEMPERATURE HUMIDE	19°C BH
TEMPERATURE EAU GLACEE	8°C / 12°C	
TEMPERATURE EAU CHAUDE	80°C / 70°C	
TEMPERATURE AMBIANTE RECOMMANDEE	22°C (GARDIAN DE 3°C/H)	
TAUX DE RENOUVELLEMENT	3 V/H	

✓ **Niveaux sonores**

Ils seront conformes à la réglementation en vigueur.

Afin d'observer ces conditions, les ensembles motorisés seront équipés de dispositifs anti-vibratiles calculés en fonction des caractéristiques acoustiques données par le fabricant des centrales de traitement d'air, des extracteurs, des pompes, etc....

De plus, le traitement acoustique supplémentaire, éventuellement nécessaire, des parois internes des locaux techniques ainsi que celui des conduits de ventilation (pièges à son) seront réalisés au titre du présent lot.

Les niveaux de bruit brut (sans correction de durée de réverbération) transmis par les équipements devront rester inférieurs aux valeurs suivantes (au centre de la pièce).

- BUREAUX..... 35 dB (A)

**NOTA :**

D'une manière générale, l'entreprise devra prévoir toutes sujétions afin de respecter le décret relatif aux règles propres à préserver la santé de l'homme et aux bruits de voisinage (décret du 18 Avril 1995). Les plots anti-vibratiles seront impérativement calculés et fournis par le fabricant du matériel pour lesquels ils sont prévus.

✓ **MISE EN OEUVRE**

La sélection du matériel défini aura préalablement reçu l'accord du Service Technique du Centre Hospitalier de Béziérs afin de valider les points suivants :

☞ **Opérations avant mise en service :**

- L'installation terminée, le réseau seul sera mis sous pression. Ce test sera réalisé durant 24 heures.
- Une recherche de fuite sera faite.

- ⇒ **LOCALISATION :**

- ✓ Chirurgie Vasculaire :

C.2.05 :  
R.A.S.

C.2.05Bis :  
Dépose lave-main, ainsi que les reseaux jusqu'à la colonne technique, compris rebouchage.

- ✓ CMF A :

E.2.48 :  
Vidoir à déposer (compris reseaux jusqu'à la colonne technique et rebouchage) et à déplacer dans local E.2.33, compris modifications reseaux (EU, AEP.....)  
Déplacer evier inox + modification reseaux.

E.2.48Bis :  
R.A.S

E.2.30 :  
R.A.S

✓ CMF B :

C.2.50 :  
R.A.S.

C.2.52 :  
Dépose evier inox, ainsi que les reseaux jusqu'à la colonne technique, compris rebouchage.

C.2.53 :  
R.A.S.

✓ Pneumologie :

B.1.49Bis :  
Vidoir à déposer (compris reseaux jusqu'à la colonne technique et rebouchage) et à déplacer dans local E.2.33, compris modifications reseaux (EU, AEP.....)

➔ Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels que indiqué sur le plan. Et suivant les normes en vigueurs.

## Lot n°5

# COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES

### CONSISTANCE DES TRAVAUX :

Les travaux à la charge du présent lot comprennent essentiellement :

- Le complément et l'extension de l'installation de contrôle d'accès existante.
- Le déplacement de l'appel malade
- L'entreprise a, à sa charge, la mise en sécurité, et éclairage du chantier et la protection des réseaux pour permettre l'intervention des autres corps d'état.
- Les travaux à prévoir comprennent pour chaque poste et d'une manière générale: la fourniture, la manutention, le levage, la pose, le supportage et les raccordements de toutes natures.
- Sont à la charge de l'entreprise, les prestations suivantes y compris toutes sujétions de mise en oeuvre:
  - L'établissement des plans d'exécution et de chantier,
  - Le montage et le démontage de tous engins et échafaudages nécessaires à la réalisation des ouvrages du présent lot,
  - Les rebouchages au plâtre ou autres matériaux afin de rétablir le degré coupe-feu de la paroi traversée, en réservant un retrait de 5mm pour permettre l'enduit de finition prévu au corps d'état Peinture,
  - Les saignées destinées au passage des canalisations et leurs rebouchages au ciment (murs et dallages) ou au plâtre (cloisons plâtres),
  - La fourniture et la mise en oeuvre en toutes conditions des supports des armoires, chemins de câbles, des appareils d'éclairage, etc.,
  - La réfection des ouvrages défectueux constatés soit en cours d'exécution, soit à la réception des travaux, sans qu'il en résulte une augmentation du coût et une prolongation de délais,
- Le repérage de ses installations,
- Les essais, les paramétrages et les réglages de tous les matériels décrits au présent CCTP,
- La fourniture des documents et notices de réglage et d'entretien de tous les équipements ainsi que l'assistance auprès des divers utilisateurs pendant toute la période de garantie,
- La fourniture après achèvement des travaux, des schémas et plans d'équipement conformes à l'exécution.
- Modification (allumage, prise de courant, téléphone, informatique) suivant nouvelle configuration des locaux).
- Mise en conformité des installations, suivant les prescriptions des DTU, réglementation en vigueur, décrets et normes C 15 100, etc....
- Tous les percements sont à la charge du présent lot ainsi que le rebouchage après passage (ou dépose) des réseaux.
  
- Les travaux du présent lot ont pour objet :
  - Courant Fort secteur, courant ondulé,
    - Interrupteur: P 20 - 1K 02 ; Hauteur: 1,20m
    - Prise de courant: P20 - 1K 02 ; Hauteur: 0,30m
  - Courant Faible :
    - appel malade
  
- L'entreprise se rapprochera des Services Techniques afin d'harmoniser le matériel et accessoires avec l'existant du C.H.B.

⇒ **LOCALISATION :**

✓ Chirurgie Vasculaire :

C.2.05 :

Déplacement du pupitre d'appel malade (dans la même pièce, mais sur cloison mitoyenne du bureau.

Déplacement bloc 8 prises .

Fourniture, pose et raccordement d'une ventouse magnétique sur les portes.

Compris mise en place d'un asservissement avec contrôle d'accès par badge, raccordement sur le réseau ..... (Prévoir pour le contrôle d'accès une carte Eronet, à positionner dans gaine technique compris alimentation et raccordement au switch, ainsi bus carte mère, ventouses, lecteurs de badges, bouton poussoirs, alimentation secourue.....)

Qté :2 (porte d'accès au local C.2.05 « LB177 », et porte entre C.2.05 et C.2.04 « LB176 »)

C.2.05Bis :

Fourniture et pose d'un bloc 4 prises sous fenêtre.

✓ CMF A :

E.2.48 :

R.A.S.

E.2.48Bis :

Fourniture, pose et raccordement d'une ventouse magnétique sur les portes.

Compris mise en place d'un asservissement avec contrôle d'accès par badge, raccordement sur le réseau ..... (Prévoir pour le contrôle d'accès une carte Eronet, à positionner dans gaine technique compris alimentation et raccordement au switch, ainsi bus carte mère, ventouses, lecteurs de badges, bouton poussoirs, alimentation secourue.....)

Qté :2 (porte d'accès au local E.2.48Bis « LB179 », et porte entre E.2.48 et E.2.49 « LB178 »)

E.2.30 :

R.A.S

✓ CMF B :

C.2.50 :

R.A.S.

C.2.52 :

Fourniture, pose et raccordement d'une ventouse magnétique sur les portes.

Compris mise en place d'un asservissement avec contrôle d'accès par badge, raccordement sur le réseau ..... (Prévoir pour le contrôle d'accès une carte Eronet, à positionner dans gaine technique compris alimentation et raccordement au switch, ainsi bus carte mère, ventouses, lecteurs de badges, bouton poussoirs, alimentation secourue.....)

Qté :2 (porte d'accès au local C.2.52 « LB181 », et porte entre C.2.53 et C.2.54 « LB180 »)

C.2.53 :

Déplacement blocs 6 prises

⇒ Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels que indiqué sur le plan. Et suivant les normes en vigueur.

Réseau concerné	Tableau / Gaine concernée	Lieu
Secteur EDF	Tableau général	
Téléphone	Gaine technique	
Informatique	Local informatique	

**- Commentaires :**

- Tous les câblages des armoires : connexions sur bornier + repérages + remise à jour des schémas manuscrite obligatoire.
- Les câbles informatiques seront repérés avec le numéro du local de l'autre extrémité du câble
- L'ensemble des câblages **TD → Boite de dérivation** sont à retirer si non utilisés. Ainsi que les lignes informatiques et téléphoniques non réutilisés.
- Aucun câble ne sera laissé en attente en faux plafond.

-Le site est actuellement équipé d'un système de contrôle d'accès de marque ERO Industrie, modèle Genius. Ce système est organisé autour d'un PC central équipé d'un logiciel de gestion, il est installé au PC sécurité. Il permet le paramétrage des badges et le stockage de l'historique.

Depuis ce PC la distribution principale est réalisée:

- par le réseau de pré-câblage VDI vers des passerelles Ethernet! RS485,
- par un bus RS485 depuis les passerelles vers les contrôleurs de porte,

Les contrôleurs de porte gèrent les lecteurs de badge, les gâches électriques, les boutons de sorties et les contacts de positions des portes

Chaque contrôleur peut gérer:

- soit une porte en entrée et sortie contrôlée,
- soit deux portes en entrée contrôlée et sortie libre ou vice versa,

L'alimentation du système est réalisée par des coffrets répartis dans le bâtiment, chaque coffret possède un secours sur batterie interne.

-Il faut absolument créer un alim secourue, et **installer une carte ERONET en local dans la gaine courant faible**, qu'il faudra fermer à clé.

# Fiche type

Câblages courants forts / courants faibles

Dernière modification le : 03/01/2017 DB

3 pages

## **Tous les travaux seront réalisés conformément aux règlements de sécurité et des normes en vigueur.**

- Ils seront vérifiés par le passage de l'organisme de contrôle agréé. Les observations émises seront envoyées au prestataire avant la fin de la garantie.
- Les travaux ne pourront se dérouler que sur rendez-vous avec les services concernés et en fonction de l'activité de ces derniers
- Il sera effectué une réception des travaux
- Un PV de réception des travaux sera réalisé où seront annotées les toutes réserves qui devront être levées avant le paiement de la facture.

## **Types de matériels à poser et consignes à respecter :**

- **Pose de prises de courant 2P+T :**  
Boîte et support: Legrand Mosaïc
- **Pose de prises RJ45 à l'usage de l'informatique et du téléphone:**
  - Coté utilisation 45x45 catégorie 6 de type Pouyet-3M câblées en B.
  - Coté sous répartiteur, la prise à installer sera de type Pouyet-3M catégorie 6 câblées en B.Il sera fourni et posé un support + un bandeau RJ45 19" dans la gaine technique téléphone, si cet équipement est inexistant..

## **Tirage de lignes courant faible :**

- Câble réseau :**
  - câble réseau catégorie 6
- Câble téléphone :**
  - câble réseau catégorie 6
- **Câble Détection Incendie :**
  - Conforme aux normes en vigueurs ( exp :nfs 61 932 (2008) et nfs 61 970 (2013)
  - Le prestataire s'engage à ne pas perturber le fonctionnement de la détection incendie durant la durée des travaux. Il prend à sa charge tous câblages et programmations nécessaires. Il prend contact avec le chargé de travaux du centre hospitalier afin de l'informer de toutes modifications même provisoires qu'il compte effectuer. Il devra prendre contact avec le constructeur afin de connaître le zoning pour le raccordement et la **programmation des nouveaux détecteurs.**

- L'entreprise devra s'assurer que le libellé de l'adresse du détecteur correspond bien aux locaux sinon il devra faire effectuer l'adressage du détecteur.
- Lors d'une modification sur les lignes SDI ou CMSi, **l'entreprise devra mettre à jour le dossier SSI** (plans ainsi que le cahier de corrélation).
- **L'entreprise devra avertir à l'avance le responsable sécurité de toute intervention sur les lignes SDI et CMSi. Aucune intervention ne sera faite sans son accord**
- L'entreprise devra aussi programmer avec le responsable sécurité de la date de la venue du constructeur pour effectuer une nouvelle programmation.
- Tous les détecteurs ioniques qui seront dans la zone d'un projet, seront remplacés par des détecteurs optiques
- Lorsqu'un détecteur sera supprimé, il est formellement interdit de mettre une boîte de raccordement ou de raccorder fil à fil dans les plafonds. L'entreprise devra refaire la liaison de détecteur à détecteur.
- Les détecteurs qui seront remplacés, le seront par des détecteurs optiques « I.SCAN+O »
- Les détecteurs seront étiquetés ' Zone – Ligne – Points
- Pour les détecteurs ioniques déposés (type SO12 ou DA14) l'entreprise devra prendre en compte

L'arrêté du 6 Mars 2012 portant homologation de la décision n° 2011-DC-0253 Version consolidée au 21 mai 2015. L'entreprise doit délivrer une attestation de prise en charge des détecteurs ioniques.

L'entreprise doit avertir le Responsable sécurité de l'établissement afin qu'il mette à jour la fiche de recensement des détecteurs ioniques

### **Consignes particulières**

Consignations électriques ou climatisation : Elles sont à la charge du centre hospitalier et seront effectuées par les agents des services techniques, uniquement sur rendez-vous.

Les câbles emprunteront les chemins de câble respectifs situés généralement dans les faux plafonds (courant fort, courant faible) et seront attachés. Les anciens câbles qui ne servent plus seront déposés proprement. Dans les parties apparentes les câbles seront sous goulotte ou moulures.

- Tous les câbles seront repérés de chaque côté, avec leurs destinations respectives.
- Des étiquettes seront posées sur les prises RJ45 côté utilisateur ( *N°local - N° de rack dans la baie si existante – N° de position* ) et coté équipement actif ( *N° du local utilisateur +n° de prise si plus de deux* ) avec leurs destinations respectives. Dans les locaux où se logent les hubs informatiques, la fiche de renseignements sera complétée.

Exemple :

#### **Coté utilisation**

Ref de maintenance du répartiteur  
+position sur le répartiteur  
*+N° de prise (si +de deux prises)*  
(sur prise réseau au mur)

#### **coté répartiteur**

Ref de maintenance du local utilisateur  
*+N° de prise (si +de deux prises)*  
(sur bandeau répartiteur)

Exemple 1 seule prise dans la pièce :

E001/B8

ESS02/

Exemple 2 prises dans la pièce :

E001/B8 N°1 \_\_\_\_\_

E001/B9 N°2 \_\_\_\_\_

ESS02/ N°1

ESS02/ N°2

- Les liaisons réseaux installées seront testées et un rapport de recettage sera fourni à la fin du chantier.

### **Tirage de lignes courant fort :**

- Une note de calcul sera fournie pour toute ligne provenant d'un tableau, hormis pour l'alimentation de prises 2P+T et éclairage, sauf demande particulière.
- L'identification des nouveaux disjoncteurs sera réalisée de façon propre (avec des étiquettes gravées ou imprimées), et définitive au niveau des armoires et coffrets.
- Les schémas électriques seront remis à jour :
  - ▶ la version papier réactualisé sera mise en place dans l'armoire
  - ▶ Une version informatique (au format Autocad sera remise aux services techniques du CHB.). Le schéma original sera fourni.

### **Autres consignes:**

- **Rebouchage des trous :**
- Dans les cloisons, mur, planchers seront réalisés avec des matériaux coupe feux. (en cas de mousse fournir le PV de conformité au service sécurité)
- **Appels Infirmières :**
- Le prestataire s'engage à ne pas perturber le fonctionnement des appels infirmières durant la durée des travaux, Il prend à sa charge tous câblages et programmations nécessaires, et informe le chargé de travaux du centre hospitalier de toutes modifications même provisoires qu'il compte effectuer.

### **Accès aux locaux techniques Haute tension et Onduleurs :**

L'accès sera autorisé uniquement sur présentation des titres d'habilitation indispensables aux réalisations des travaux prévus au CCTP. L'habilitation minimum est H2 + B2V ou BR pour tous travaux d'ordre électrique

La clé d'accès aux locaux à risque électrique (TGBT, onduleur...) sera remise au prestataire désigné par le pc sécurité.

Les consignations seront réalisées sur rendez-vous.

### **Plafond démontables :**

Sur tout le cheminement des câbles réalisés les plafonds devront être remis en place. Une attention doit être apportée au démontage afin de conserver les éléments en bon état.

## Lot n°6

### Menuiserie bois/pvc

#### ⇒ CONSISTANCE DES TRAVAUX

Outre les prescriptions réglementaires ou techniques, tous les travaux seront exécutés pour satisfaire aux DTU et normes en vigueur.

Les travaux du présent lot ont pour objet :

- Toutes les menuiseries existantes conservées seront révisées et remises en état si nécessaire ainsi que l'équipement, ferme portes, portes de gaines, etc...
- Toutes les portes seront équipées de garnitures à rosaces type Normbau (béquille double ZD92F) blanc.

#### ⇒ GENERALITES

Vu la spécificité des travaux et leur nature (réhabilitation, branchement et travail sur existant), l'Entrepreneur devra impérativement se rendre sur place avant la remise des offres, pour mesurer l'ampleur de ses prestations tant qualitativement que quantitativement.

L'attention de l'entrepreneur est attirée sur le fait que s'agissant d'une réhabilitation il devra prévoir dans son offre toutes les pièces complémentaires nécessaires au parfait achèvement de son ouvrage (tapées, joints d'étanchéité complémentaire, cales, tapées de compensation des parties cintrées pour ouvrant droit, etc. sans limitation)

#### Huisserie et bâtis dormants

Les huisseries et bâtis dormants seront réalisées en profilés de tôle pliée ou profilés aux galets normalisés, profil de joints isophoniques, pour portes de 40 mm, de marque ou fabrication agréée.

Ces huisseries et bâtis à recouvrement en fonction des épaisseurs des cloisons et murs, comporteront un chant plat en saillie de 15 mm sur le nu fini des murs, formant chambranle.

L'ensemble de ces fournitures sera conforme au DTU 37,1 et aux normes NFP24.401. 24.403 et 24.404.

Elles seront équipées d'une barre d'ecartement en partie basse qui sera déposée avant réalisation des sols et de pattes à scellement réglables en fonction de la nature des murs et cloisons.

Toutes dispositions analogues pourront être retenues sous réserve d'assurer et garantir le réglage et les aplombs des huisseries.

Les tirants dans les huisseries seront en nombre suffisant pour une parfaite liaison.

L'entreprise devra l'observation de la réglementation en vigueur concernant les mises à la terre des ouvrages métalliques,

Les huisseries et bâtis seront livrés métallisés et peints au chromate de zinc.

#### Cas particuliers

Pour les locaux humides et pour les bloc-portes à degré CF particulier (et pour des raisons d'agrément)- les huisseries et bâtis pourront être réalisées en bois durs exotiques.

#### ⇒ LOCALISATION :

- ✓ Chirurgie Vasculaire :

#### C.2.05 :

Révision de 3 portes donnant sur le couloir et bureau C.2.04

Remplacement des serrures à pêne par des serrures à bille. Qté : 2 portes avec verrou magnétique.

Dépose des poignées extérieures et mise en place de poignées de tirage coté intérieur : 2 sur portes à verrou magnétique

Dépose poignée extérieure, pour permettre la sortie mais bloquer l'entrée. Laisser cylindre Fourniture et pose de fermes porte automatique. Qté 3

Condamnation : porte de communication avec C.2.06

C.2.05Bis :  
R.A.S.

✓ CMF A :

E.2.48 :  
Révision de porte donnant sur le couloir.  
Dépose poignée extérieure, pour permettre la sortie mais bloquer l'entrée. Laisser cylindre  
Fourniture et pose ferme porte automatique. Qté 1

E.2.48Bis :  
Révision de 2 portes : donnant sur le couloir et bureau E.2.49  
Remplacement des serrures à pêne par des serrures à bille. Qté : 2 portes avec verrou  
magnétique.  
Dépose des poignées extérieures et mise en place de poignées de tirage coté intérieur : 2  
sur portes à verrou magnétique  
Fourniture et pose de fermes porte automatique. Qté 2

E.2.30 :  
Révision porte

✓ CMF B :

C.2.50 :  
Révision porte.

C.2.52 :  
Révision de 2 portes : donnant sur le couloir et bureau C.2.54  
Remplacement des serrures à pêne par des serrures à bille. Qté : 2 portes avec verrou  
magnétique.  
Dépose des poignées extérieures et mise en place de poignées de tirage coté intérieur : 2  
sur portes à verrou magnétique  
Fourniture et pose de fermes porte automatique. Qté 2

C.2.53 :  
Déplacement étagères et dépose rail herman miller  
Condamnation porte de communication avec bureau C.2.51 (enlever poignée)  
Révision de porte donnant sur le couloir.  
Dépose poignée extérieure, pour permettre la sortie mais bloquer l'entrée. Laisser cylindre  
Fourniture et pose ferme porte automatique. Qté 1

➡ Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels que indiqué sur le plan. Et suivant les normes en vigueur.

## Lot n°8 Peinture

### ⇒ CONSISTANCE DES TRAVAUX :

- L'entrepreneur devra la fourniture de tous les produits propres à l'exécution des travaux, de l'outillage et du matériel d'exécution ainsi que les échelles et échafaudages nécessaires à leur mise en oeuvre de même que tous les transports et manutentions diverses.
- Il devra la reconnaissance des fonds et sera tenu de signaler ceux qui ne sembleraient pas offrir une garantie suffisante pour la bonne tenue des peintures prévues.
- Il devra vérifier que le système de peinture prescrit au présent CCTP est cohérent, et que les sous-couches sont compatibles avec les finitions et la nature des supports. De ce fait, il sera utilisé de préférence les systèmes complets en provenance d'un même fabricant.
- Les surfaces peintes devront satisfaire aux performances imposées par les tests du CSTB (publiés dans le cahier n° 695 de juin 1969) suivant les différentes familles des locaux.
- L'entrepreneur devra tous les raccords de peinture après exécution des jeux éventuels, sur toutes les canalisations et appareils de plomberie, après les essais de mises en service de l'installation. Il devra également vérifier et s'assurer après peinture du bon fonctionnement de toutes les ouvertures.
- L'entrepreneur sera tenu de respecter tous les tons donnés qui seront choisis par le Maître d'oeuvre parmi les cartes d'échantillons de la marque citée en référence. Ces teintes ne devront pas faire l'objet d'une mise au ton approximative par l'entrepreneur, au moyen de colorants divers autres que ceux préconisés par le fabricant.
- Avant toute application, l'entrepreneur sera tenu de présenter au Maître d'oeuvre des échantillons correspondant en qualité et mise à la teinte, à ceux décrits dans le programme couleur.
- Une différence de teinte pourra être demandée par le Maître d'oeuvre entre la sous-couche et la finition, L'entrepreneur devra en outre se rendre compte sur place de l'état des lieux et des difficultés éventuelles d'exécution des travaux.
  
- Après préparation de toutes les surfaces seront peintes, sur certaines cloisons une fibre de verre idem CHB sera appliquée et elles devront satisfaire aux divers essais, DTU. Les produits utilisés seront de marque et de réputation établis telles que SIKKENS, CORONA et de travaux soignés (ou similaire).
- Dans certains locaux il pourra être réclamé de la polychromie.
- Toutes les surfaces murs, cloisons, bois, fer, etc... de tous les locaux, y compris raccords.
- **Nettoyage avant réception :**
  - Il sera effectué un nettoyage soigné de tous les locaux avant livraison

⇒ **LOCALISATION :**

✓ Chirurgie Vasculaire :

C.2.05 :

Préparation et mise en peinture murs et plafond  
Préparation et mise en peinture piétements de l'évier inox

C.2.05Bis :

Préparation et mise en peinture murs et plafond

✓ CMF A :

E.2.48 :

Préparation et mise en peinture murs et plafond  
Fourniture et pose d'une barre de seuil large pour couvrir la rainure de l'ancienne cloison

E.2.48Bis :

Préparation et mise en peinture murs et plafond

E.2.30 :

R.A.S.

✓ CMF B :

C.2.50 :

R.A.S.

C.2.52 :

Préparation et mise en peinture murs et plafond  
Fourniture et pose d'une barre de seuil large pour couvrir la rainure de l'ancienne cloison

C.2.53 :

Préparation et mise en peinture murs et plafond

- ➔ Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels que indiqué sur le plan. Et suivant les normes en vigueur.